

## RÈGLEMENT ÉLÉMENTAIRE AU DOJO

*Le dojo représente un lieu de vie, de plaisir et d'éducation pour le judoka. Il convient par conséquent de le respecter en tant que lieu de tradition.*

*Pour pratiquer un sport quel qu'il soit sur le tatami et dans le dojo nous demandons aux adhérents des associations qui seraient amenés à se servir du dojo de respecter les points suivants :*

- ▶ *Avoir une tenue propre et adaptée à la pratique du sport. Pas de tenue vestimentaire de ville ;*
- ▶ *Du point de vue hygiène, nous demandons aux personnes d'avoir les pieds propres et d'avoir une hygiène irréprochable : lavage des pieds, des mains et corporel avant la pratique du sport. Pas de maquillage : ça tache.*
- ▶ *Pratiquer le sport, pieds nus sur le tatami. Pas de chaussettes, pas de sandales, ni de chaussures ;*
- ▶ *Porter obligatoirement des chaussures en dehors du tatami (Zoris pour les judokas ou claquettes pour les autres) et cela, même pour un tout petit déplacement à proximité des tapis ;*
- ▶ *Ne pas être porteur d'objet métallique tel que ceinture avec boucle métallique, fermeture éclair, bijou, bracelet et bague. Attention aussi aux barrettes dans les cheveux. Ceci afin de ne pas déchirer ou rayer les tatamis ;*
- ▶ *Interdiction formelle d'avoir une bouteille d'eau ou de boire sur le tatami, même si on fait partie d'une école du cirque et qu'on pense être doué en matière d'équilibre ;*
- ▶ *Après la pratique du sport, il convient de laisser le dojo et les vestiaires aussi propres que vous les avez trouvés. Vérifier qu'il ne reste pas de bouteilles vides et autres déchets. Pensez à l'extinction des lumières.*
- ▶ *Sur le tatami pas d'appareillage sportif et surtout pas de « step ». Il serait convenable de mettre une serviette pour les exercices au sol.*
- ▶ *Si vous trouvez le tatami poussiéreux, vous pouvez passer le grand balai à frange.*
- ▶ *Il existe des vestiaires et ils sont faits pour être utilisés (quand c'est autorisé).*

*Toute dégradation de tatami entraînera le changement de ce dernier aux frais du responsable de la dégradation (en 2020, un tatami coûte aux environs de 180€ l'unité). À savoir que les tatamis sont achetés avec les fonds du club de Judo.*

**VOILA CE QUE NOUS DEMANDONS AUX MEMBRES DU SHODAN CLUB ARÉSIEN  
ET PAR CONSÉQUENT AUX MEMBRES DES AUTRES ASSOCIATIONS  
UTILISANT LE DOJO.**

***En termes simples : Qui veut voyager loin ménage sa monture.***